

22 janvier 2021

6 mois ferme pour un agresseur de sapeurs-pompiers

Mardi 19 janvier, un homme comparaisait devant le tribunal judiciaire de Nantes pour des faits de violences commis en avril 2020 à l'encontre de trois sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique. Il a été condamné à six mois de prison ferme, sans aménagement possible.

En avril 2020, trois sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS 44) sont intervenus à Saint-Sébastien-sur-Loire pour secourir un homme de 29 ans, inconscient sur la voie publique. Très rapidement agressif et incohérent dans ses propos, l'homme bouscule un sapeur-pompier avant de lui asséner un coup de poing au visage, puis un deuxième que le soldat du feu a pu esquiver. Une fois maîtrisé, l'agresseur menace les trois sapeurs-pompiers de revenir accompagner pour les retrouver.

L'auteur était donc poursuivi pour des faits de violence et d'outrage commis sur personnes chargées d'une mission de service public, ainsi que pour plusieurs vols avec destruction.

A l'issue de l'audience, le prévenu absent ce jour-là, est déclaré coupable des faits reprochés et est condamné à 6 mois d'emprisonnement. Sur l'action civile, il devra indemniser les sapeurs-pompiers et le SDIS 44 en l'intégralité de leurs demandes.

Le service juridique du SDIS 44 qui accompagne les sapeurs-pompiers agressés était présent lors de l'audience. Les élus du conseil d'administration ainsi que la direction du SDIS 44 soutiennent leur personnel face à ces actes intolérables qu'ils condamnent fermement.